

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de mettre en place et d'utiliser, en sécurité, des systèmes antichute, conformément à la notice du fabricant.

Ils seront capables de se situer et d'être acteurs de la prévention des risques.

Le formateur évaluera les connaissances et le savoir-faire, à l'issue de la formation, dans le but de délivrer une attestation de compétences, selon réussite aux épreuves de tests théorique et pratique, nécessaire au chef d'entreprise afin d'autoriser ses salariés à travailler en hauteur sans protection collective.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Connaître la réglementation et les obligations relatives au travail en hauteur.
- Appliquer les recommandations d'usage issues des notices
- Identifier et prévenir les risques de chutes de hauteur.
- Choisir et utiliser le bon système antichute selon le travail à effectuer.
- Réaliser le réglage et la vérification du matériel mis à disposition.

PUBLIC VISÉ

Tout salarié qui est amené, dans le cadre de son travail, à travailler en hauteur et à utiliser un système anti chute pour réaliser ses travaux.

Cette formation rentre dans le champ de développement des compétences des salariés (Loi Avenir Professionnel).

PRÉ REQUIS

- Être âgé, au minimum, de 18 ans.
- Avoir la visite médicale correspondante à jour sans contre-indication
- Comprendre la langue française.
- Posséder les EPI.

INTERVENANTS

Formateurs professionnels expérimentés justifiant d'une solide expérience dans le domaine.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode pédagogique tournée vers l'apprenant.
- Pédagogie qui combine cours magistraux et pédagogie active en s'appuyant sur l'expérience des apprenants et le développement des compétences.
- Alternance de parties théoriques et parties pratiques
- Méthode participative et active.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses.
 - Communiquer – Rendre compte
- Risques liés au travail en hauteur.
- Travaux en hauteur (les accidents au travail, la protection collective et individuelle).
- Connaissance du matériel (terminologie, adéquation matériels).
- Notices constructeurs (performances, limitations...).
- Règles de sécurité liées à l'utilisation.
- Accès en hauteur (échelles, PEMP...).
- Ancrages (identification, nœuds...).
- Lignes de vie provisoires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation sommative des acquis théoriques en fin de formation.
 - Evaluation formative (tout au long de la formation) des acquis pratiques.
- Délivrance, selon réussite aux épreuves théoriques et pratiques, d'une attestation de compétences avec avis favorable

MOYENS MATÉRIELS**Pour la partie théorique**

- Salle pouvant accueillir les stagiaires.
- Table, chaises, électricité.

Pour la partie pratique

- Site pratique accessible et adapté correspondant aux pratiques de l'entreprise.

- WC.
- Eau potable à disposition des apprenants.
- EPI (gants, casques, chaussures de sécurité, tenue de travail, systèmes anti-chutes de l'entreprise).

DURÉE

- 07H00 (01 jour).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livrets stagiaires, stylo et bloc papiers à chaque apprenant.
- Notices constructeur, référentiel, articles de journaux, recommandations, ED, textes de LEGIFRANCE mis à disposition des apprenants.
- POWER POINT.
- Ordinateur portable, vidéo projecteur, écran de projection.
- Systèmes anti-chûtes de l'organisme de formation.
- Feuilles d'émargement, attestations de présence...

LIEU DE FORMATION

- Formation théorique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier.
- Formation pratique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier.

ACTIVITES PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas
- Démonstrations
- Analyse de pratique
- Essais
- Mises en situation.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ENCADRANT LA FORMATION

Madame ORHON Evelyne (Tél : 06.34.21.58.26).